



France gaz
renouvelables



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 8 octobre 2024,

Transition énergétique : La filière gaz renouvelables prête à relever le défi, l'ambition politique doit s'affirmer rapidement !

À la suite de la déclaration de politique générale, la filière gaz renouvelables souscrit à la volonté politique du Premier ministre de « *valoriser davantage la biomasse pour décarboner efficacement la production de chaleur et de gaz* » et rappelle sa demande que les textes réglementaires de planification soient publiés dans les plus brefs délais.

Quels que soient les scénarios énergétiques envisagés le gaz devra participer au mix énergétique de la France décarbonée. Il est donc essentiel qu'il devienne renouvelable. Energie stockable et locale, les gaz renouvelables constituent dès à présent une réponse concrète à ce besoin, leur développement et leur consommation locale constituent une voie de décarbonation sûre et compétitive.

Grâce à une production continue et à un développement maîtrisé, la filière méthanisation dépasse d'ores et déjà les objectifs qui lui sont fixés, et peut couvrir **20 % de la consommation dès 2030 en comptant notamment sur un parc varié d'installations, tant en termes de typologies** (méthanisation agricole, agricole collectif, territoriale portée par des développeurs, sur STEP, au sein des ISDND, de déchets ménagers et biodéchets, etc.) **que de taille d'installation.**

Toutes les études montrent que le potentiel de biomasse **méthanisable** est bien supérieur au besoin d'ici 2030. Un développement de la production harmonieux est possible sans conflit d'usages avec l'alimentation ou d'autres usages. C'est dans cet esprit que la filière suit avec attention les travaux menés par le SGPE et attend beaucoup de ceux menés au sein du Groupement d'intérêt scientifique mis en place par Agnès Pannier-Runacher en début d'année. Par ailleurs, **au-delà de la production d'énergie, la méthanisation participe à la résilience des territoires et à la décarbonation des activités agricoles. La diversification des activités des agriculteurs**, accompagne la transformation des modèles de production agricole et confirme le lien étroit qui unit agriculture et énergie.

La production de biogaz étant au rendez-vous de l'enjeu que représente la transition écologique et énergétique, l'engagement financier de l'Etat dans la filière doit se poursuivre pour assurer la poursuite de son développement. Elle demande au Parlement et au Gouvernement d'affirmer leur ambition et de poursuivre concrètement leur soutien, notamment via les **textes programmatiques** cruciaux de la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** et la **Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)**.

Les gaz renouvelables doivent être l'une des pierres angulaires de l'avenir énergétique de la France, pour atteindre la défossilisation totale du gaz consommé d'ici 2050. Leur production doit être encouragée et développée, grâce à un cadre réglementaire et économique structurant et encourageant. La filière se tient à la disposition des pouvoirs publics pour faire avancer la transition énergétique dans les territoires.

A propos de France gaz renouvelables :

Créée en 2018, l'association France gaz renouvelables rassemble l'AAMF, Biogaz vallée®, Coénove, les Chambres d'Agriculture France, la FNSEA, La Coopération Agricole, le Club Biogaz ATEE, la FNCCR, France biométhane, GRDF, GRTgaz, Gaz et Territoires, Swen Capital Partners et Teréga. Elle a pour objectif de promouvoir la place des gaz renouvelables dans le mix énergétique français. Ouverte et à but non lucratif, FGR entend fédérer les différentes initiatives liées à l'essor des gaz renouvelables et permettre la création d'un écosystème au sein duquel le monde agricole et le monde de l'énergie seront au service des territoires et de la transition énergétique. Pour en savoir plus : www.gazrenouvelables.fr

Contact Presse FGR : **Juliette ROHMER**, + 33 7 60 21 20 34 mail : juliette@shatanetfosco.com

A propos du Syndicat des énergies renouvelables :

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe plus de 540 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermies et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Contact presse SER : **Marie-Camille BOURGUET**, + 33 6 79 93 54 00 mail : service_presse_ser@enr.fr